

Article 1 - Objet

L'objet de la présente charte est de régir les conditions du prêt de matériel (Kit sportif) par le CD USEP 64 envers les écoles primaires publiques des Pyrénées Atlantiques affiliées à cette dernière.

Article 2 - Matériel prêté

Le CD USEP 64 met à disposition de l'emprunteur un kit, propriété du CD USEP 64, tel que décrit sur la fiche de prêt et suivant les modalités précisées dans les articles de cette convention.

Article 3 - Modalités d'emprunt

Article 3.1 – Conditions d'affiliation

Pour pouvoir emprunter un kit, il faudra répondre aux modalités suivantes :

- Être affilié à l'USEP 64
- Être à jour de son affiliation à partir de la période 2, à savoir :
 - o Adhésion,
 - o Affiliation
 - o Cotisation (possibilité d'encaissement du chèque à une date ultérieure)

Article 3.2 - Réservation

La demande de réservation du kit est réalisée par l'intermédiaire d'un formulaire sur le [site internet de l'USEP 64](#), onglet « USEP'rofesseurs », puis « Prêt de matériel ».

L'USEP 64 sera prévenue par mail de la demande effectuée. Elle vérifiera si le kit est disponible pour la période souhaitée et les modalités d'emprunt sont respectées. Elle informera ensuite l'école concernée par mail.

Le prêt de matériel est limité à 1 kit par période par classe affiliée et à 3 périodes sur l'année scolaire.

Article 3.3 – Récupération et retour des kits

Le prêt de kit est un prêt pour une période scolaire (de vacances à vacances). Le retrait du kit se fera au cours d'une permanence organisée lors de la première semaine de chaque période. **Un mail vous sera envoyé, précisant la date et l'horaire des permanences : une confirmation de votre venue par mail, sms ou appel téléphonique est OBLIGATOIRE au plus tard 24h avant la date de la permanence pour valider la récupération du kit. Sans confirmation de votre part, le kit ne sera pas empruntable.**

(Tel : 07 66 88 02 72 ; mail : usep@laligue64.org , apprenti.usep@laligue64.org)

Ce prêt pourra être prolongé sur demande, via le formulaire de réservation, auprès de l'USEP et si aucune école n'a effectué de demande de prêt pour la période suivante.

Pour les écoles situées à moins de 30km, le kit sera récupéré par l'enseignant au garage de l'USEP 64 (à Pau ou à Saint-Pierre d'Irube) selon les permanences définies. Pour les autres, un membre du CD USEP 64 prendra contact avec vous pour définir un point de rencontre. En cas de proximité géographique avec l'école suivante, nous vous contacterons.

Le kit sera retourné la dernière semaine avant les vacances lors des permanences organisées. En cas d'empêchement majeur, merci de prévenir l'USEP

Le kit devra être restitué **la dernière semaine** de la période auprès de l'USEP 64 (**aux créneaux et lieux proposés**) ou transmis à l'école qui l'a réservé pour la période suivante.

L'état des lieux sera réalisé à la dépose du kit soit avec un membre de l'USEP 64, soit avec l'enseignant qui l'utilisera par la suite : ce dernier recevra alors la fiche d'état des lieux à compléter et nous retourner dans la première semaine de la période (**sans retour de cette dernière, le kit sera considéré comme complet, et en parfait état**).

Article 3.4 – Composition et état des lieux

Une fiche de prêt sera complétée sur place avec l'emprunteur le jour du retrait du kit. Il s'agira de vérifier le contenu du kit emprunté, son inventaire et son état.

Article 4 - Conditions d'utilisation / Responsabilité

L'emprunteur est responsable du matériel et de son état sur la période de prêt.

L'emprunteur s'engage à utiliser exclusivement le kit prêté dans le cadre de son enseignement au sein de son école, ou dans le cadre d'une rencontre sportive scolaire.

Article 5 - Dégradation du kit

L'USEP 64 se réserve le droit de facturer toute dégradation, casse ou perte d'éléments du kit à l'école, au prix du matériel de remplacement, hors usure normale du matériel. Ce prix unitaire est indiqué à titre informatif sur la fiche descriptive du kit.

Article 6 – Non-retour du matériel

En cas de non-retour du matériel, l'USEP 64 facturera le kit à l'école emprunteuse.

Chaque emprunteur s'engage à prendre soin du kit emprunté